

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 avril 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DIX AVRIL à 20H15 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du VINGT-HUIT MARS, sous la présidence de Madame Nadia GUYON, Maire.

Etaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, X. Bouchet, E. Ferey, J.F Blanchard, G. Haller, P. Lecomte, S. Mousli, J. Guyot, A. Petit, F. Pichon, A. Tardy

Absents excusés : Z. ait Hellal donne pouvoir à S. Mousli, N. Macorano donne pouvoir à E. Ferey

Absents : M. Desigaud

Secrétaire de séance : A. Tardy

Ouverture de la séance à 20h15

● **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20/02/2025**

Il est précisé que l'autorisation de vente de l'annexe de la Maison Guillemard est bien de 228 000 € net vendeur et non 248 000 €.

Le PV est adopté à l'unanimité.

● **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

● **PIEGEAGE DES REINES DE FRELON ASIATIQUE**

Mme le maire explique qu'une convention a été signée avec la communauté de communes visant à faire un suivi des nids puis intervenir pour les détruire.

Cela implique la désignation d'un « référent frelons » qui doit s'astreindre à un relevé hebdomadaire. C'est Antoine, l'employé de la commune, qui s'en chargera.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

● **ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025**

M. Xavier BOUCHET expose le débat d'orientation budgétaire. Le contexte macro-économique est celui d'une faible croissance. Les taux d'intérêt ont baissé. Le déficit public poursuit son dérapage et la dette continue de croître.

D'une manière générale dans les communes les dépenses augmentent plus vite que les recettes, faisant diminuer la capacité d'épargne.

La Dotation Globale de Financement est sécurisée pour 2025 (112 089 € en 2024, 111 585 € en 2025)

La Dotation de solidarité rurale reste dynamique (11 643 € en 2023, 12 742 € en 2024, en 13 405 € en 2025)

La Dotation de solidarité communautaire est en baisse (44 957 € en 2023, 42 382 € en 2024 et de l'ordre de 39 000€ en 2025) du fait des critères (population, coefficient d'effort fiscal, revenu par habitant...)

La hausse des bases fiscales est corrélée à l'inflation et à l'évolution des foyers fiscaux (revalorisation des bases plus faible en 2024 (+3.9%) et surtout en 2025 (+1.7%))

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 631 346,80 € au CFU 2024 et 629 600 € (812 084,51 après report de l'excédent de fonctionnement) au budget prévisionnel 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 547 978,76 € au CFU 2024 et 812 084,51 € au budget prévisionnel 2025, en incluant un virement à la section d'investissement de 206 638,51 €. Les deux gros postes sont l'énergie et les charges de personnel.

Mme Samira MOUSLI fait observer la forte baisse sur la ligne fournitures scolaires, qui s'élève à 3000 euros. Il est répondu que l'équipe école était informée et n'a pas objecté ; les dépenses 2024 étaient excessives et un budget serré inciterait à faire des économies. Mme Samira MOUSLI fait remarquer que Beauregard n'est pas comparable à d'autres écoles voisines en raison de classes à triple niveaux, d'un IPS plus bas.

Les dépenses d'investissement sont en nette baisse dans le BP 2025, s'établissant à 432 744,94 € RAR (restes à réaliser) et amortissements compris, contre 514 391,25 € au CFU 2024, l'écart s'expliquant en partie par les dépenses liées à la maison Guillemard et à la vidéoprotection.

Les recettes d'investissement sont de 525 982,01 € au CFU 2024 et de 432 744,94 € au BP 2025 incluant les RAR et amortissements.

Informations générales – Modalités de vote du budget

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %.

Le CFU 2024 est adopté à l'unanimité

Le BP 2025 est adopté à l'unanimité moins une voix + 1 pouvoir (abstention de S. Mousli).

(Xavier BOUCHET ne prend pas part au vote)

REPRISE DES EXCEDENTS ET AFFECTATION :

Présentation des excédents et des reprises.

Au titre de l'année 2024 sur le BP 2025

- De reprendre la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement du budget primitif principal la somme de 182 484,51 €
- D'affecter la somme de 99 620,24 € au compte 1068 au budget primitif principal
- De reprendre au compte 001 (déficit d'investissement) la somme de 27 102,41 euros

Commentaires		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
	1	Résultat de clôture de l'exercice -1	30 683,97 €	
	2	Affectation -1 totale en		100 216,71 €
Les recettes d'investissement sont principalement constituées par la fraction d'excédent de fonctionnement	3	RECETTES	525 982,01 €	631 346,80 €
	4	DEPENSES	514 391,25 €	547 970,76 €
Sans emprunt, la section d'investissement est déficitaire	5=4	RESULTAT	11 590,76 €	83 380,04 €
Résultat clôture 2024 en intégrant le résultat 2023	6=5+1	RESULTAT CUMULE (jeu de clôture)	27 102,41 €	202 104,75 €
Reste à réaliser : choix des reports budgétaires de recettes et de dépenses d'investissement non consommés en 2024	7	RESTE A REALISER RECETTES	12 897,00 €	
	8	RESTE A REALISER DEPENSES	85 414,83 €	
Fraction de l'excédent de fonctionnement à viter en recette de section d'investissement (1002) pour couvrir le déficit d'investissement	9=7+8	Résultat corrigé des Restes à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	99 620,24 €	202 104,75 €
				182 484,51 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

(Xavier BOUCHET ne prend pas part au vote)

● VOTE DU TAUX DES TAXES :

A l'instar des années précédentes, et compte tenu de l'augmentation des bases, il est proposé de maintenir les taux des taxes locales.

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2024	Taux plafonds	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits référence 2024 en €	Taux votés pour 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	807 171	30,17%	99,34	833 200	251 376	30,17%
Taxe foncière non-bâtie (TFNB)	6 702	55,95%	125,68	6 600	3 693	55,95%
Taxe d'habitation (TH)	65 609	10,52%	53,00	50 800	5 344	10,52%
				Total	260 413	

La mesure est adoptée à l'unanimité.

● TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Mickael BOUCHARD présente une étude réalisée par la commission travaux pour proposition de liste de travaux et projets d'investissement à réaliser, principalement sur trois ans, notamment à la suite des réunions de quartier. Cette liste, non exhaustive, est estimée à 442 000 € et comprend des projets d'entretien et d'amélioration.

Les projets prioritaires incluent entre autres la rénovation du City Stade, des réparations au cimetière, des travaux à l'école (fuites, eau chaude), l'installation d'un brise-vue à la maternelle, le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente, la rénovation de la salle d'association (peinture, tapisserie), la réfection des toitures de la salle d'activité et de la salle polyvalente (fuites, infiltrations), l'amélioration de la sécurité routière (ralentisseurs, passages piétons), l'installation de caméras de vidéosurveillance, la réfection de la voirie, le remplacement des lampadaires à gaz et divers travaux d'entretien.

L'urgence de ces travaux est soulignée, car la dégradation des infrastructures publiques s'accélère et engendre des coûts supplémentaires à long terme. L'entretien a été négligé au profit des travaux d'investissement ces dernières années.

● CHOIX DE LA VENTE IMMOBILIERE AU 94 RUE HECTOR BERLIOZ

Afin d'améliorer la situation financière de la commune et de pouvoir conduire les projets de la commune, la vente d'appartements de la Maison Guillemard est envisagée. L'objectif est de générer de la trésorerie pour financer des projets d'investissements et de travaux indispensables et réduire le fort endettement de la commune.

Plusieurs scénarios de vente sont étudiés, impliquant la vente d'un ou deux logements (grand duplex, petit duplex, T2). Les agences immobilières ont fourni des estimations de prix de vente et de loyers potentiels. Les simulations financières prennent en compte l'autofinancement de la commune, les subventions, les remboursements d'emprunts (prêt

EPF et prêt Banque Postale), les loyers potentiels et les frais d'entretien. L'objectif est de dégager 100 000€ de trésorerie au minimum pour l'investissement et de maintenir un matelas de trésorerie de 160 000 euros pour la couverture suffisante des dépenses d'exploitation.

Quatre scénarios sont comparés :

- Scénario 1 : Vente du grand appartement.
- Scénario 2 : Vente du petit duplex et du T2.
- Scénario 3 : Vente du grand duplex et du petit duplex, avec remboursement important du prêt Banque Postale.
- Scénario 3 bis : Vente du grand duplex et du petit duplex, avec remboursement moins important du prêt Banque Postale et donc plus de trésorerie disponible pour l'investissement.

Le conseil municipal vote pour le scénario 3 bis à la majorité : vente du grand duplex et du petit duplex, avec un remboursement total de l'EPF et partiel du prêt Banque Postale (et/ou du prêt Crédit Agricole), dégageant 150 000€ de trésorerie pour l'investissement et réduisant le taux d'endettement de 36%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance
Alexandre TARDY



Maire
Nadia GUYON



